



FICHE de PRE - INSCRIPTION

Intitulé du stage (1) : CAPITAINE 200 **(HORS FORMATIONS SPECIFIQUES)¹**

Date souhaité de formation (suivant calendrier fourni) : _____

Civilité : Madame : Monsieur : Mademoiselle :

NOM _____

PRENOM : _____

Nom d'usage/ d'épouse : _____

Portable : _____

@mail (merci d'écrire en majuscules) : _____

N° de marin (seaman) _____ Quartier _____

Afin de pouvoir suivre cette formation vous devrez répondre aux conditions d'accès et ,sous réserve d'un nombre suffisant de candidats inscrits mais ne dépassant pas le nombre maximum autorisé

CONDITIONS D'ACCES :

Être Titulaire du Certificat de Matelot de Pont
Avoir Validé 6 mois de navigation validé par la DDTM ou la DIRM
Visite Médicale des Gens de Mer **Française** à jour
La présente fiche d'inscription

Signature du candidat
(Suivi de la mention lu et approuvé) :

La Responsable
Mme Chiche J

¹ FORMATIONS SPÉCIFIQUES :

- Médical,
- Radio,
- et SAP.

**ATTENTION, ces 3 formations sont à justifier lors de la demande de l'établissement
de votre brevet après les 6 mois de navigation**

MARE NICEA - 17 Bd Carnot – 06300 Nice – 06.67.99.89.40 /04.93.26.11.42. marenicea06300@gmail.com
Siret : N° 422 935 312 00013 - N° d'agrément : 93060618506 - Code organisme Conseil Régional : 9920030750



MARE NICEA

CONVENTION BILATÉRALE DE FORMATION

En application des articles 4 et 5 - titre II – de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle

ENTRE : MARE NICEA,

17 bd Carnot 06300 Nice,

Représentée par : **Mme Chiche Joyce**

D'une part,

ET :

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Mare Nicéa organise la formation ci-après : « Capitaine 200 (hors formations spécifiques) »

Durée : 342 heures

Lieu de la formation :

MARE NICEA

17 boulevard Carnot

06300 Nice

Dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : Pendant la durée du stage, le stagiaire continue à être sous sa responsabilité civile.

ARTICLE 2 : Les stagiaires doivent être couverts par la sécurité sociale (ou tout autre régime légal)

ARTICLE 3 : Le stagiaire doit se conformer aux règlements intérieurs de l'organisme formateur et aux horaires des cours.

ARTICLE 4 : Une attestation sera téléchargeable sur le portail du marin à la fin du stage et devra être envoyé aux affaires maritimes pour faire établir le titre définitif.

ARTICLE 5 : Le prix du stage pédagogique s'élève suivant le devis qui sera établi signé par les 2 parties.

ARTICLE 6 : Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

ARTICLE 7 : Sur présentation des factures les sommes sont à verser à l'ordre de MARE NICEA, le règlement se fait par chèque, espèces ou virement bancaire.

MARE NICEA

Mme Chiche.

Fait à Nice le

LE STAGIAIRE

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

MARE NICEA

17 Bd Carnot - 06300 NICE

TEL. ~~04 93 26 11 42~~ - PORT. 06 67 99 89 40

E-mail : marenicea06@aol.com

Siret : 422 935 312 000 13